

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	14	15 (1 pouvoir)

Séance du 1^{er} décembre 2022

Date de la convocation

25 novembre 2022

Date d'affichage

25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **premier décembre, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 25 novembre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_12_12_247

**Demande de subvention pour la
gestion LEADER 2023-2024**

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
François	MARECHAL	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes met en œuvre un programme de développement rural LEADER, au profit de six intercommunalités. La période LEADER 2014-2022 arrive à son terme, la quasi-totalité de l'enveloppe de 2 984 211 € a été programmée au profit du territoire Dombes Saône. Actuellement les porteurs de projet mettent en œuvre leurs projets, puis pourront solliciter le paiement de leur subvention Leader.

Afin d'accompagner les porteurs de projet et d'instruire les demandes de paiement, un poste à mi-temps de gestionnaire LEADER est nécessaire, pour les deux prochaines années.

Le financement partiel de l'ingénierie relative à la gestion des paiements et à la clôture de cette programmation LEADER est prévu dans les crédits alloués au programme. Afin d'en bénéficier, une demande de subvention pour les années 2023 et 2024 doit être transmise à la Région, autorité de gestion des fonds européens avant fin décembre 2022.

La prise en charge par les fonds LEADER est fixée à 80 % des dépenses (devis, salaires dédiés au programme, coûts indirects et frais de déplacements).

L'autofinancement de 20% est réparti entre les 6 intercommunalités couvertes par le programme, au prorata de la population concernée. A titre indicatif, le reste à charge pour la Communauté de Communes de la Dombes pour 2023 et 2024 est estimé à 3016 € d'après le prévisionnel de dépenses.

Dépenses	Montant	Recettes – Financier	Montant	Taux
Dépenses sur devis : adhésion aux réseaux <i>ad hoc</i>	1150,00 €	Leader - Fonds européen	47 784,51 €	80 %
Salaire brut chargé sur 2 ans – 0.5 ETP	48 817,20 €	Autofinancement réparti entre les 6 CC du territoire Leader	11 946,13 €	20 %
Coûts indirects et frais de déplacements (forfait de 20 % du salaire)	9763,44 €			
TOTAL	59 730,64 €		59 730,64 €	

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet de gestion du programme Leader du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,
- De décider d'inscrire au budget les moyens nécessaires à l'animation du programme Leader pour les années 2023 et 2024,
- D'autoriser Madame la Présidente à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction,
- De s'engager à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions pour la mise en œuvre Leader auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du programme européen Leader.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de gestion du programme Leader du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,
- **De décider** d'inscrire au budget les moyens nécessaires à l'animation du programme Leader pour les années 2023 et 2024,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction,
- **De s'engager** à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter les subventions pour la mise en œuvre Leader auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du programme européen Leader.

Ainsi fait et délibéré, le 1^{er} décembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

